

A CASUCCIA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : Lieu-Dit U Mucale
20239 MURATO
793 537 077 RCS BASTIA

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE **EXTRAORDINAIRE** **EN DATE DU 1ER SEPTEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur les points suivants :

Dissolution anticipée volontaire,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous demander de prononcer la dissolution anticipée de notre société. Cette décision est rendue nécessaire car l'entreprise a cessé toute activité.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demandons de nommer en qualité de liquidateur :

- LUDOVIC BIAGGI, demeurant à MURATO (Corse) Lieu-dit U Mucale,
et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société.

Conclusion

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Président

